

chambre haute, il tient les cordons de la bourse publique et empêche le prince d'y puiser trop avant."

En France, les seigneurs féodaux, protecteurs nés du peuple (1), cessèrent bientôt de faire cause commune avec lui pour ne songer qu'à étendre leur domination au delà de ses limites naturelles. L'autorité royale, menacée, abattit leur puissance avec l'aide des communes affranchies, et, finalement, établit le despotisme monarchique en accaparant tous les pouvoirs, qu'elle exerce au moyen de délégués. Déjà, sous Louis XIV, tout ployait sous l'administration des commis.

Réduit à son titre nu, le noble n'a plus aucune autorité. N'exerçant plus aucun patronage, ne pouvant plus prendre aucune part à l'administration publique, il déserte son château et devient simplement courtisan et à charge, ne cherchant plus qu'à conserver des privilèges que légitimaient naguères les services rendus. "L'exil seul, dit un Anglais, Arthur Young, qui parcourut le pays de 1787 à 1789, l'exil seul force la noblesse de France à faire ce que les Anglais font par préférence: résider sur leurs domaines pour les embellir.... Un grand seigneur français, eût-il des millions de revenu, vous êtes sûr de trouver ses terres en friches."

"Dans tout le royaume, dit le marquis de Mirabeau, il n'y a pas une seule terre un peu considérable dont le propriétaire ne soit à Paris, et conséquemment ne néglige ses maisons et ses châteaux (2)."

"J'arrivai en France en 1774, dit un gentilhomme anglais, sortant de la maison de mon père qui ne rentrait jamais du Parlement qu'à trois heures du matin, que je voyais occupé toute la matinée à corriger des épreuves de

(1) *Seigneur*, en latin du moyen âge, signifie: "l'ancien", le chef du troupeau.

(2) *Traité de la population*, 1856.